

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Aquitaine (2014-2017¹)

INTRODUCTION

L'ancienne Région Aquitaine est la seule des trois Régions composant aujourd'hui la Nouvelle-Aquitaine ayant bénéficié de l'IEJ (6,2 % de l'enveloppe nationale). En 2017, c'est une région relativement âgée avec 11,35 % de jeunes mais qui rajeunit au fil des ans (+13,3 % de jeunes en 5 ans). En 2014, parmi ces jeunes Aquitains, 17 % sont considérés comme NEET, soit 39 200 jeunes, et le taux de chômage des jeunes y est de 23,8 %^{2,3}.

Sur le territoire de cette ancienne Région, le Conseil régional et la DIRECCTE portent respectivement des actions au titre de l'IEJ : le premier est chargé de la sécurisation des parcours par la formation et l'insertion des jeunes alors que la DIRECCTE est en charge des actions d'accompagnement renforcé et de repérage. A la fin de l'année 2017, hors volet central, 34,2 M€ ont été programmés sur une enveloppe initiale de 39,1 M€. Au total, 34 163 jeunes participants sont entrés dans des dispositifs financés par l'IEJ dont 48 % relevant du volet déconcentré et le volet régional (voir Tableau 1 ci-dessous). La période de mise en œuvre de l'IEJ a été prolongée jusqu'à 2020.

Tableau 1 : chiffres clés de l'IEJ en Aquitaine

	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 2)
<i>Dotation initiale</i>	19 M€	20,1 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	10,6 M€ (56 %)	23,6 M€ (117,5 %)
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	nd	11,8 M€ (59 %)
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	4 254/XX (XX %)	12 153/ 11 000 (110 %)

¹ Les données quantitatives mobilisées dans cette monographie couvrent la période d'utilisation jusqu'à décembre 2017

² Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

³ Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

La présente monographie s’inscrit dans le cadre de l’évaluation d’impact de l’IEJ pour la période 2014-2017. Elle s’appuie sur des entretiens avec 9 personnes de la DIRECCTE, la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que sur l’exploitation des données des participants (voir. p.34). Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l’emploi des jeunes mises en œuvre par les autorités de gestion** et le rôle joué par l’IEJ dans leur formation ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l’IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET et comment l’IEJ a fait évoluer leurs pratiques ; enfin, la dernière partie concerne **l’impact de l’IEJ dans le parcours des jeunes**. Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, nous trouvons une micro-étude de cas portant sur la mise en œuvre d’actions de service civique en milieu rural par le Conseil départemental de Gironde, financé par la DIRECCTE.

1. LES POLITIQUES D’INSERTION DES JEUNES ET L’IEJ EN AQUITAINE

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l’IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l’emploi par les autorités de gestion, et comment ?

1.1. Quelles sont les politiques de l’emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Dans cette première partie, il s’agit d’identifier quelles sont les stratégies de la Région Aquitaine (désormais partie prenante de la Région Nouvelle-Aquitaine) et de la DIRECCTE de ce territoire dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent à leurs autres politiques en faveur de l’emploi des jeunes.

Les politiques de l’emploi des jeunes en Aquitaine

La Région et la DIRECCTE ont chacune mis en place des politiques en faveur de l’emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétences respectif :

- La DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine a pour mission de favoriser l’insertion professionnelle des demandeurs d’emploi et de lutter contre l’exclusion du marché du travail, à travers un ensemble de mesures^{4,a} (Tableau 2 ci-dessous). La Stratégie de l’État en région Nouvelle-Aquitaine (2016-2017) précise le positionnement de la DIRECCTE en direction des publics les plus fragiles, et notamment « les jeunes faiblement qualifiés ou en échec scolaires », et invite les opérateurs « à renouveler les pratiques et diversifier les modes d’accompagnement^b ».
- Depuis 2009, le Conseil régional ex-Aquitaine était fortement engagé dans la

⁴ Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

création d'un « service public régional de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi ». Cette initiative visait à développer la coopération à partir des points de convergence entre les compétences de la Région en matière de formation professionnelle et celle des Départements sur l'insertion, afin de mettre en oeuvre des initiatives territoriales communes « insertion-formation ». Cette politique se déclinait notamment auprès des jeunes avec le dispositif « nouvelle chance » qui proposait de nouvelles opportunités aux jeunes en grande difficulté pour rejoindre une formation ou un emploi. Ce dispositif passait par des chantiers de formation-qualification, des accompagnements par les Missions locales, de l'apprentissage et de l'alternance.

En 2016, à la suite du renforcement de ses compétences relatives à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la Région a mis en place de nouvelles réalisations ou renforcé certaines politiques régionales de l'emploi, de la formation professionnelle, et de l'apprentissage^c. Encourager l'apprentissage était l'un des chantiers principaux de la Région, avec la production d'une feuille de route en 2016 qui prévoyait notamment le renouvellement des offres de formation et la rédaction d'un nouveau cadre contractuel entre les CFA et la Région Aquitaine.

Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs relatifs à l'emploi des jeunes⁵

	État/DIRECCTE	Conseil régional (à la date de l'évaluation)
<i>Compétences</i>	Définition de la politique de l'emploi et de la politique d'insertion professionnelle des jeunes	Définition de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle
	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle	
<i>Dispositifs</i>	Contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération), dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et autres dispositifs d'accompagnement pour le CIVIS.	Actions qualifiantes et pré-qualifiantes des jeunes (Dispositif nouvelle chance) Soutien à l'apprentissage (aides financières aux employeurs et apprentis, accès à l'apprentissage, développeurs, feuille de route pour l'apprentissage) Accueil, information et orientation des jeunes
	Financement des ML, E2C, Maisons de l'emploi, etc.	

⁵ A la date de la collecte de données 06/2018

Encadré 1 : Objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelles

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2014 avait pour objectif de renforcer et développer les outils pour les jeunes les plus en difficulté et sans qualification, notamment les dispositifs « deuxième chance »^d. Le CPRDFP a ainsi accompagné la réussite des jeunes Aquitains, en particulier ceux en difficulté, grâce à un suivi des décrocheurs et la création de plateformes territoriales de prise en charge des jeunes. La stratégie cherchait également à sensibiliser et faire monter en compétence les acteurs de l'emploi et de l'insertion concernant les publics jeunes en difficulté.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 ayant été adopté en juin 2018 son analyse n'a pas pu être réalisée et intégrée à ce rapport.

L'insertion des jeunes dans les PO FSE

Comment le FSE s'intègre-t-il dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le programme opérationnel national (PON) que dans le programme opérationnel régional (POR), vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE ^e	POR FEDER-FSE-hors IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 2 : « Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emploi »
<i>Publics ciblés</i>	Les demandeurs d'emploi (DE) et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...] Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	Les Aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET) Les publics les plus fragiles, les jeunes en difficulté, les DE, les personnes peu qualifiées, les étudiants issus de milieux défavorisés, les décrocheurs scolaires.
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise)	OT 10 : Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie

	<p>OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)</p>	<p>OS 2.1 : Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie.</p> <p>OS 2.2 : Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain.</p> <p>OS 2.3 : Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur de jeunes issus des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou appartenant à un des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale.</p> <p>OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise)</p> <p>O.S 2.5 : Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (jeunes, apprentis, bas niveaux de qualification...)</p> <p>OS 2.6 : Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire</p>
<i>Montant</i>	nd	Axe 2 : 87,4 M€ (23,41 % du POR FEDER-FSE-IEJ ⁶)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau de l'État, sous l'angle de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle phare de la formation, et à travers la lutte contre le décrochage universitaire et le soutien à l'apprentissage.

À noter que la programmation régionale a pour particularité d'avoir consacré dans un même axe deux objectifs jumeaux, l'un FSE et l'autre IEJ, afin de financer le même type d'actions, mais auprès de publics NEET et non NEET. Cette disposition permet d'assurer une continuité des dispositifs financés d'abord sur l'IEJ et ensuite d'organiser leur généralisation par un financement FSE⁷.

⁶ L'axe 2 du POR est l'unique axe qui concerne le FSE et l'IEJ, les autres axes concernent uniquement le fond FEDER.

⁷ C'est le cas par exemple pour le projet Proccrea-L'Art d'Agir de l'INSUP et CAP Artisanat de la Chambre des métiers.

L'IEJ et ses lignes de partage

Le PON IEJ (19 M€ en Aquitaine) et l'objectif stratégique 4 de axe 2 du POR côté IEJ (20,1 M€, soit 1/4 de l'enveloppe FSE-IEJ) visent plus spécifiquement les jeunes NEET, avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les autorités de gestion (AG) se partagent sur la base de la négociation locale.

En Aquitaine, les lignes de partage qui ont été négociées par l'État et la Région sur l'IEJ, et formalisées dans un Plan d'Action Régional (PAR) dédié à l'IEJ, mettent la DIRECCTE en responsabilité du repérage des jeunes NEET et des décrocheurs et de leur accompagnement vers l'insertion, tandis que la Région consacre quasiment toute son enveloppe à la formation et à l'apprentissage et à l'entrepreneuriat^f. La plupart des régions françaises ont adopté cette répartition.

Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Aquitaine

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l'emploi	Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emploi
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les Aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET)
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OS4 : Accroître l'accès à l'emploi des Aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET)
<i>Actions prévues</i>	Actions d'accompagnement renforcé Dispositifs nationaux (Garantie jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Actions de sécurisation des parcours d'insertion par la formation pré-qualifiante et qualifiante, parcours d'accès à l'apprentissage et d'appui à l'entrepreneuriat

Mise en œuvre de l'IEJ en Aquitaine

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif ? (voir Tableau 5)

- La DIRECCTE met en œuvre le volet déconcentré du PON dont elle a la charge exclusivement à travers des appels à projets lancés chaque année entre 2014 et 2016, conformément aux instructions de la DGEFP⁸. Elle cherche à favoriser le développement de dispositifs combinant repérage et accompagnement, privilégiant l'égalité des territoires (conduite de projets en zone rurale) et auprès des jeunes les plus précaires, non repérés par les dispositifs de droit commun.
- De son côté, la Région Aquitaine a opté pour une stratégie mixte d'utilisation des fonds de l'IEJ. Elle a dans un premier temps mobilisé l'IEJ sur des dispositifs de formation existants dans le cadre de son programme régional de formation (PRF) (environ 80 % des financements). Elle a ensuite organisé un appel à projets pluriannuel sur l'apprentissage. Enfin, la Région a mobilisé les fonds pour le financement de nouveaux projets expérimentaux (hors appel à projets). Sur ces derniers projets, on constate des taux de cofinancement FSE/IEJ importants (90% par exemple). Afin de garantir le respect du taux moyen de cofinancement de l'axe 2 (50%), la Région a fait le choix de maximiser son intervention IEJ sur des projets innovants en abaissant le taux de cofinancement IEJ sur les projets en maîtrise d'ouvrage Région (PRF).

Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Aquitaine

DIRECCTE	Conseil régional
<p>2 AP : Le premier en 2014-2015 et le deuxième en 2016-2017. Les deux appels à projets ont été initiés chacun de la même manière : Repérer et accompagner les jeunes NEET vers l'emploi : Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie ». Le premier pour un montant de 10 M€ environ et le deuxième pour un montant de 2 M€ environ.</p> <p>Un troisième appel à projets a été lancé entre temps sur le décrochage scolaire qui s'est avéré infructueux.</p>	<p>2014 -2016 : Affectation des crédits à des dispositifs régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Formation professionnelle ● Pré-qualification <p>Financement d'un AP pluriannuel sur l'accès à l'apprentissage et l'insertion dans l'emploi des apprentis, sensibilisation et orientation des jeunes vers l'apprentissage en direction des CFA (2015-2016-2017).</p> <p>Financement de nouveaux projets expérimentaux (hors AP).</p>

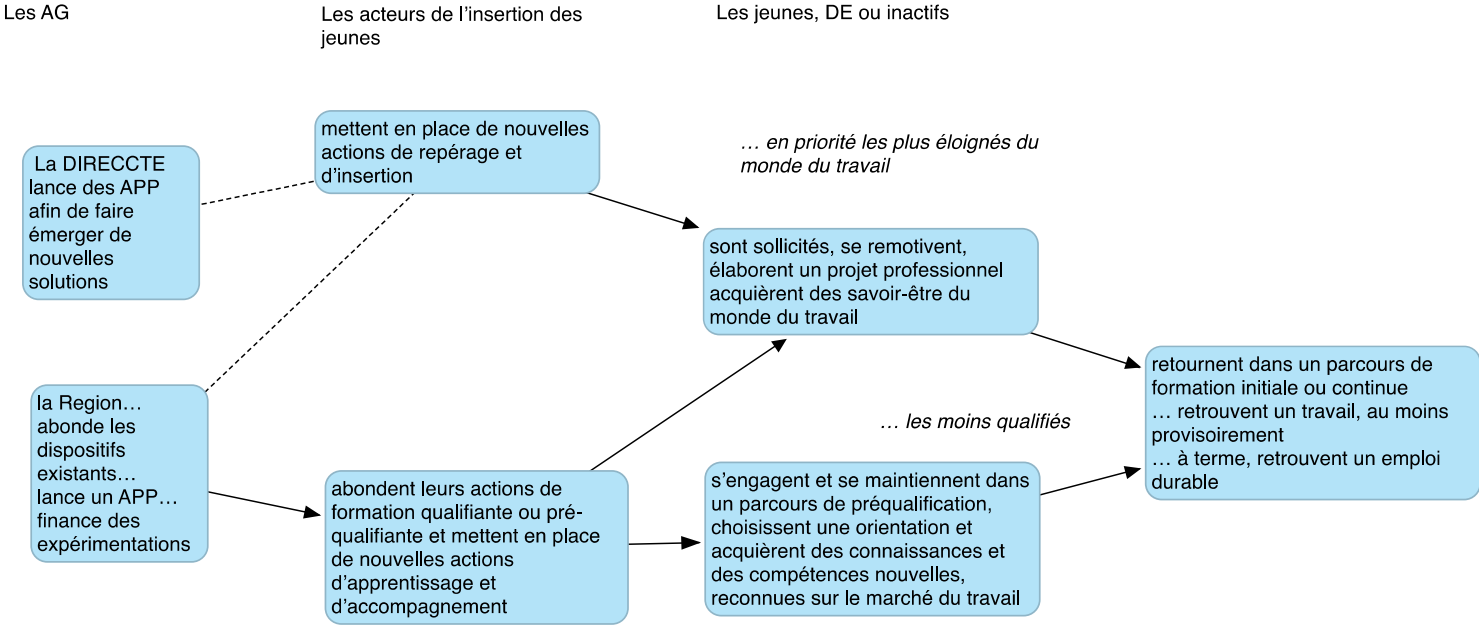
La DIRECCTE n'a pas mis en place de dispositif d'appui ou de guide car elle comptait impliquer avant tout ses partenaires existants. Ceux-ci ont été associés en amont des appels à projets et avaient été donc sensibilisés aux principes de l'IEJ. Par ailleurs, afin d'identifier les opérateurs pertinents, elle a fait participer à la programmation la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), les services pénitentiaires, le Rectorat ainsi que les services des Conseils départementaux.

⁸ Les deux premiers appels à projet ont été ouverts sur une période de 2 mois et le troisième sur une période de plus d'un an.

Les agents estiment que cette programmation de l'IEJ a été très coûteuse en temps et aurait pu être accompagnée d'un financement pour un poste technique dédié à ces questions de gestion, mais aussi d'animation des porteurs de projets entre eux. Selon eux, ce temps consacré à la programmation de l'IEJ a considérablement ralenti la mise en œuvre des autres axes du PON. De son côté, la Région Aquitaine, n'a pas développé de guides spécifiques à l'IEJ, distincts de ceux qu'elle produit pour le FSE.

La théorie du changement pour l'IEJ en Aquitaine peut être synthétisée de la façon suivante (voir Figure 1 p. 9).

Figure 1 : Théorie du changement de l'IEJ en Aquitaine



1.2. Quel a été le rôle de l'IEJ dans les politiques de l'emploi des jeunes en Aquitaine ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

Le soutien à l'emploi et au parcours d'insertion des jeunes a été une priorité affichée par la Région Aquitaine dès 2009, s'incarnant dans le dispositif « Nouvelle chance » notamment. L'IEJ n'a pas contribué cependant à développer un intérêt politique spécifique pour l'insertion des jeunes correspondant à la catégorie des NEET.

Par ailleurs, du côté de la DIRECCTE, le désengagement de la gestion des fonds européens du fait du transfert de compétences aux Régions explique, selon nos interlocuteurs, une faible politisation de cette problématique.

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi des jeunes en Aquitaine ?

La gestion de l'IEJ n'a pas non plus contribué à modifier les interactions entre la Région et la DIRECCTE et à intensifier la coordination de leurs politiques en direction de la jeunesse. Les outils de coordination de l'IEJ ne se sont pas distincts de ceux développés dans le cadre du FSE et chacun est resté dans son rôle de programmation. Les deux institutions se consultent dans les périodes de programmation pour envoyer un message clair d'orientation auprès des porteurs. Cependant, de l'avis des personnes interrogées, les réunions restent très formelles et ne remettent pas en cause le fonctionnement dans lequel chacun reste dans son domaine de compétence.

L'IEJ permet-elle de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Aquitaine ?

La DIRECCTE a visé en priorité des porteurs avec lesquels elle était déjà en contact auparavant, mais en les incitant à conduire de nouveaux projets sur les jeunes les plus précaires et non repérés à ce jour. Elle s'est saisie de l'IEJ comme d'un outil pour soutenir ces projets qui ne rentraient pas dans ses lignes de financement habituel.

Du côté de la Région, l'IEJ a principalement contribué à abonder le PRF (environ 80 % des crédits ont été utilisés sur ce poste). Cette stratégie a été adoptée à la suite d'une première communication de la Commission européenne demandant une utilisation des fonds IEJ avant juillet 2015 (soit 9 mois pour utiliser la totalité de l'IEJ). L'IEJ représente d'abord un outil financier mais dont le montant reste minime : au titre du PRF, elle représente 7 % environ du budget annuel de la formation

professionnelle et de l'apprentissage⁹. Par ailleurs, la fusion de la Région Aquitaine avec deux autres régions non éligibles à l'IEJ au cours de cette période a contribué à diluer ces fonds dans le budget régional et en réduire le poids. Dans un second temps, l'IEJ a été une opportunité pour financer des projets déjà en gestation et relevant des orientations de la politique régionale, mais ne pouvant être financés par ailleurs. La Région a contribué à faire émerger ces projets par un appel à projets pluriannuel sur l'apprentissage, mais aussi par des financements hors appel à projets, comme ce fut le cas le financement de l'E2C ou du projet porté par la Chambre des métiers ou l'Institut de l'engagement par exemple. Comme énoncé plus haut, la programmation combinée du PRF et d'autres projets expérimentaux a permis d'offrir des taux d'intervention très importants aux porteurs tiers en diminuant les taux d'intervention sur le PRF.

L'IEJ a-t-il changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

Peu d'indices témoignent de l'influence de l'IEJ sur les politiques d'insertion des jeunes des AG régionales.

Côté État, l'emploi des jeunes reste centré, dans la Stratégie de l'État, sur des problématiques de qualification. Concernant la Région, nous ne pouvons pas en Aquitaine comparer l'évolution entre le CPRDF 2011-2015 et le CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018-2020 qui a été adopté le 25 juin 2018. . Selon nos interlocuteurs cependant, le CPRDFOP dans son objectif circonscrit de la même façon que précédemment la question de l'emploi autour des parcours professionnels porte une attention particulière à la problématique de publics jeunes mineurs en rupture scolaire ou en phase de le devenir, des jeunes en situation de NEET et notamment ceux domiciliés en territoires prioritaires Quartier Politique de la Ville ainsi que les situations de quasi illettrisme.

IEJ

La situation est plus contrastée lorsqu'il s'agit des politiques menées dans le cadre de l'IEJ.

La Région a interprété l'IEJ comme un levier pour intervenir et donner la priorité aux jeunes NEET au sein du dispositif existant. Cela l'a ainsi amené à réfléchir en termes de public en priorité, mais sans que cela ne change les modes d'intervention.

Néanmoins, la deuxième période de programmation à partir de 2016 témoigne d'un changement d'attitude vis-à-vis de l'IEJ, notamment lié à l'extension de la période

⁹ Pour un budget de la Formation professionnelle et apprentissage en 2015 (année principale de l'utilisation de l'IEJ sur le PRF) de 225,69 M€ et un montant de 80% de l'IEJ (approximation de la proportion de l'utilisation de l'IEJ sur le PRF).

pour utiliser ces fonds que la Région a mobilisés pour tester de nouveaux dispositifs centrés sur les NEET les plus précaires avec un accompagnement renforcé tout au long d'un parcours de qualification ou de préqualification. Cette logique avait été envisagée dans le cadre de la politique régionale, l'IEJ permet de la tester.

De son côté, la DIRECCTE a souhaité mobiliser l'IEJ pour concentrer des crédits pour les jeunes les plus éloignés des dispositifs, les « non repérés », notamment en apportant des solutions intensives qui ne peuvent être financées par le FSE. Pour ce faire, elle a associé ses porteurs de projets habituels à la réflexion autour des appels à projets (AP) et les a amenés à réfléchir en amont à l'élaboration de nouvelles actions dédiées à ce public. Les agents de la DIRECCTE résumant ainsi leur position :

« La difficulté pour nous c'est de montrer que l'IEJ n'est pas un instrument financier, mais que c'est une nouvelle logique. On voulait changer les pratiques. »

La DIRECCTE s'est donc saisie de l'IEJ en promouvant *via* ses AP une logique d'accès aux droits et d'individualisation des parcours, notamment :

- la logique de parcours d'insertion, en encourageant des projets de plateforme amenant les acteurs de l'insertion à travailler ensemble autour de la recherche de solution pour les jeunes ;
- le repérage de jeunes qui n'étaient pas au contact de Missions locales ou d'autres dispositifs de droit commun.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé les politiques menées ?

Les questions gestionnaires, notamment de gestion des risques liés aux contrôles, sont au cœur des préoccupations des AG, mais sur des modes différents.

La Région s'est inscrite principalement dans une logique de sécurisation de l'utilisation rapide des fonds en les (sur) programmant majoritairement sur des actions existantes du PRF dans un premier temps (eu égard à l'objectif politique national de départ de programmer la totalité de l'enveloppe IEJ à fin 2015).

La DIRECCTE de son côté a fait preuve de prudence dans sa programmation en cherchant à cibler les appels à projets sur la conduite de nouvelles actions (même si les partenaires étaient eux plus traditionnels) et en ayant pour préoccupation d'identifier de nouveaux projets de taille conséquente (plancher de 100 000 €/projet) et portés par des acteurs avec lesquels elle avait l'habitude de travailler.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIRECCTE comme la Région disposent toutes deux de politiques de l'emploi des jeunes structurées, financées par le FSE et dans une moindre mesure par l'IEJ.
2. Au titre des lignes de partage, la DIRECCTE est en responsabilité sur l'insertion et le repérage, tandis que la Région consacre quasiment toute son enveloppe à la formation/insertion.
3. La DIRECCTE a fonctionné exclusivement par appels à projets pour mobiliser les

porteurs. La Région a opté principalement pour un financement des dispositifs existants de formation ou de pré-qualification, et a procédé dans un second temps au financement de nouveaux projets *via* ou hors AP.

4. La mise en œuvre a été à deux vitesses. Plus lente et partielle pour la DIRECCTE qui avait pour souci de faire émerger de nouveaux dispositifs, et rapide et totale pour la Région qui s'est principalement appuyée sur l'existant.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ n'a pas réellement d'influence sur la politique régionale de l'emploi des jeunes, qui dispose de sa logique propre et de ses propres publics (compatibles avec l'IEJ). Elle représente de plus une enveloppe réduite par rapport aux budgets concernés, d'autant plus dans le contexte de fusion amorcé fin 2015.
6. Côté État, la DIRECCTE a mis en place une véritable action spécifique en direction des NEET dans le cadre de l'IEJ, visant en priorité les publics les plus éloignés de l'emploi et non repérés à ce jour par les dispositifs existants. L'IEJ et ses concepts n'ont pas néanmoins influencé les autres actions menées.
7. La volonté de sécurisation a joué différemment côté Région, où elle a poussée à soutenir l'existant, et côté État, qui a au contraire cherché à différencier l'IEJ et les publics auxquels il s'adresse pour éviter toute proximité avec l'existant.
8. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes, chaque AG organisant sa programmation, mais n'étant pas engagée dans une coopération mutuelle contrairement aux intentions initiales, autour des dispositifs financés ou des parcours proposés.

2. LA TRADUCTION DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1 La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projets

En Aquitaine, les appels à projets ont été largement ouverts aux acteurs du territoire, du temps a été accordé pour répondre (3 à 17 mois selon les AP) et les demandes accompagnées. Au final, un nombre important de structures a répondu, mais à la suite de la résiliation en cours de route d'un certain nombre de conventions, l'État n'a pas réussi sur la période à programmer l'ensemble de l'enveloppe allouée (Tableau 6 ci-dessous).

Tableau 6 : Réponses aux AP

	DIRECCTE	Conseil régional
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	22/32 (68,75 %) ¹⁰	11/11 (100 %) ¹¹
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	11,949 M€ / 13,840 M€ (86%)	7,8 M€ /nd
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	56% de 19 M€	117,5 % de 20,1 M€

Côté DIRECCTE, comme indiqué précédemment, il s'agissait de proposer une nouvelle approche combinant des plateformes de repérage nouvelles, assurant un accompagnement et un diagnostic de qualité, permettant de renvoyer de façon pertinente vers les acteurs traditionnels de la formation et de l'insertion.

Au total, 4 projets ont été refusés (dont 2 par crainte que les ML concernées ne puissent gérer à la fois l'IEJ et la GJ), 1 déprogrammé, 2 classés sans suite et 2 transférés à la programmation de 2018. C'est surtout sur l'AP 2014-2015 que des projets ont été conventionnés. Cependant, des problèmes de mise en œuvre techniques et notamment les justificatifs demandés pour les bénéficiaires ont empiété sur l'utilisation des fonds programmés et amené environ un tiers des porteurs du premier AP, soit 5 ML, à demander la résiliation de leur convention. Ces difficultés rencontrées ainsi qu'un appel à projets infructueux expliquent une programmation uniquement de la moitié des crédits IEJ donnant lieu à une deuxième vague de programmation à venir. Concernant l'AP de 2016-2017, un seul opérateur a été conventionné sur les quatre projets recevables.

Coté Région, la programmation est d'abord centrée sur le PRF (230 lots pour la Région Aquitaine). Il s'agit d'actions visant les publics de demandeurs d'emploi essentiellement, sans distinction d'âge. L'unique AP pluriannuel concernant l'apprentissage a mobilisé 10 structures répondantes, dont 10 ont été retenus pour des actions réalisées entre le 01/01/2015 et le 30/06/2017.

Qui sont les porteurs retenus ?

Comme l'indique la Figure 2 ci-dessous, les structures soutenues (Région et DIRECCTE confondues) sont principalement des structures de l'action sociale et de l'insertion (50 % de l'enveloppe budgétaire et 51 % des structures). Les collectivités et établissements publics portent également plusieurs projets : la DIRECCTE finance

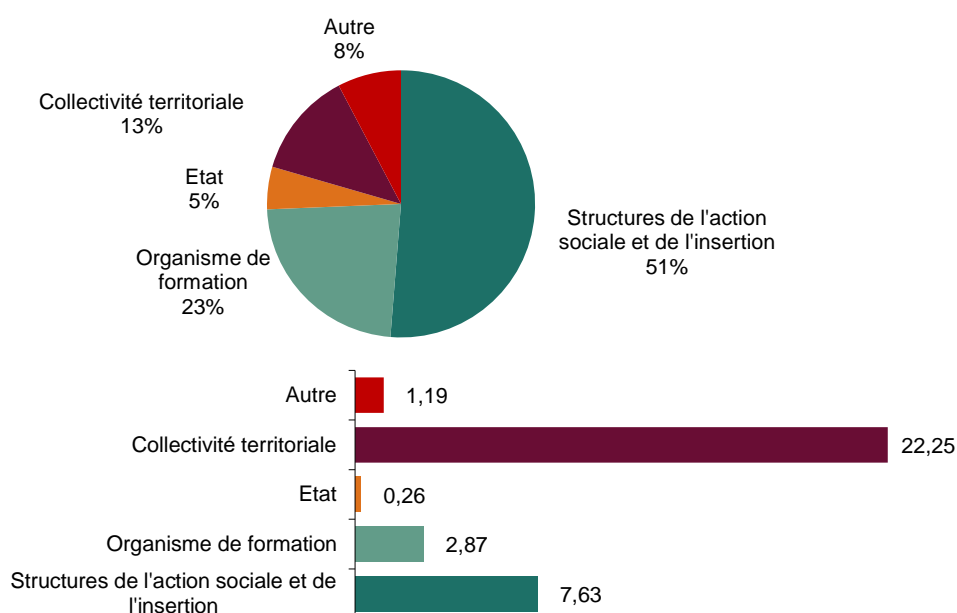
¹⁰ En 2014, seuls 7 projets sur 13 ont été retenus, contre 14 sur 28 en 2015, aucun en 2016 et 1 sur 10 en 2017. Au total, 51 projets ont été déposés.

¹¹ Sont comptabilisés ici les projets hors PRF et le PRF comptant pour 1 porteur (la Région).

ainsi les conseils départementaux (CD) des Landes, de Gironde et de Dordogne, et la Région finance notamment des projets des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de Dordogne et du Pays Basque.

Les opérateurs sont issus de l'ensemble du territoire avec quelques disparités territoriales. Les porteurs viennent principalement du département de la Gironde (58 %), dont un seul opérateur régional. Seuls 4 opérateurs ont leur siège en Lot-et-Garonne et portent des actions d'une envergure plus faible qu'ailleurs (0,2 M€). En Pyrénées-Atlantiques, ont été mises en œuvre des actions importantes dotées d'une enveloppe de 2,6M€ pour six opérateurs.

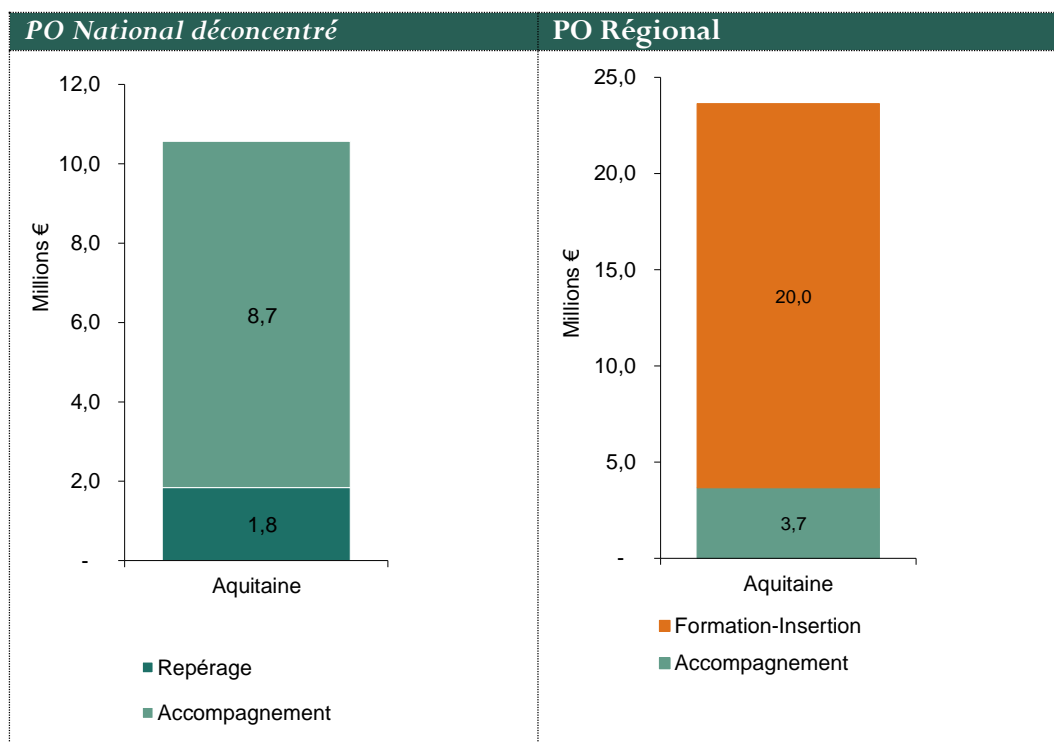
Figure 2 : Nombre de structures retenues en Aquitaine, en montant UE programmés (M€)



Projets soutenus

En Aquitaine, environ 69 % des montants sont consacrés à la formation-insertion, 20 % à l'accompagnement et 11 % au repérage. À noter côté DIRECCTE, les trois plus importantes opérations concentrent 1/3 des crédits IEJ (2,55 M€).

Figure 3 : Répartition des opérations soutenues



REPERAGE

Ce sont les Conseils départementaux qui sont en charge des plateformes de repérage dans le dispositif IEJ aquitain :

- Le CD 33 se concentre sur la mise en place de plateformes territorialisées pour le repérage et l'accompagnement personnalisé avec des rencontres au domicile des jeunes, du repérage de rue et la sécurisation du parcours du jeune pendant les délais d'attente de prise en charge par des structures partenaires comme les ML. De l'accompagnement renforcé autour d'un projet de service civique a également été mis en place (1,7 M€, 602 jeunes visés) ;
- Le CD 24 a construit 5 plateformes territorialisées afin de formaliser un réseau d'acteurs pour le repérage et l'accompagnement des jeunes (1,2 M€, 500 jeunes visés) ;
- Le CD 40 a proposé une instance pluridisciplinaire chargée de la coordination, du suivi et de l'évaluation du dispositif départemental IEJ, ainsi qu'une action d'accompagnement global renforcé (610 k€, 380 jeunes).

Ces actions constituent une vraie nouveauté- il n'y en a pas de similaires en France métropolitaine -, et un pont intéressant entre l'approche départementale et l'insertion. Ainsi, dans le projet girondin, l'accent est mis sur la relation à la famille et des médiations sont organisées entre la famille et le jeune pour sortir des situations de dépendance. Cela se retrouve dans les Landes où les actions sont menées par des binômes de l'aide sociale à l'enfance – insertion. Par ailleurs, ces actions bénéficient

du réseau de partenaires sociaux du Département qui permettent d'identifier les profils de jeunes à partir d'un ciblage social.

L'esprit de la stratégie déployée par la DIRECCTE est que les porteurs de projets d'accompagnement s'appuient sur ces plateformes pour recruter des jeunes. Seule exception, la ML d'Agen (en Lot-et-Garonne, département dans lequel il n'y a pas de plateforme mise en place), avec le dispositif « Insertion des jeunes des quartiers d'Agen » qui vise à repérer les jeunes non ou peu diplômés grâce à un travail de mise en réseau et de coordination pour leur proposer un accompagnement renforcé (269 k€, 315 jeunes).

Dans les faits cependant, les acteurs ont souvent inclus spontanément des actions de repérage. C'est le cas pour la ML de Biarritz, qui a renforcé ses différents partenariats avec des acteurs institutionnels comme avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) afin de favoriser le repérage des jeunes.

ACCOMPAGNEMENT

Les 3 Départements mentionnés plus haut pilotent également des actions d'accompagnement (par contractualisation avec des structures de l'action sociale et de l'insertion), et c'est également le cas pour les ML.

9 projets financés sont portés par des ML, et toutes proposent *via* ce projet un accompagnement renforcé des jeunes NEET, individuel ou avec des temps à la fois individuels et collectifs. De plus, 3 de ces projets comprennent une action de repérage en amont de l'accompagnement.

L'accompagnement proposé par les ML comme par la plupart des opérateurs est très général, mais des actions d'accompagnement spécifiques sont mises en place pour répondre aux difficultés sociales et éducatives comme le logement, la mobilité et la santé. La plupart de ces projets se sont organisés sous forme d'ateliers alternant des actions collectives et individuelles. Les modalités peuvent être variées : immersion en entreprise, projets collectifs, rallye découverte, etc. (ML des Graves, 638 k€, 400 jeunes visés).

Les projets visent l'ensemble des NEET au regard de l'éloignement de l'emploi, mais un petit nombre d'actions concerne des publics spécifiques. Il s'agit par exemple :

- des jeunes sous main de justice, avec le dispositif « Vers l'Insertion et l'Autonomie Professionnelle » porté par l'Institut Supérieur de Formation Permanente (en partenariat avec l'UEAJ) qui vise les jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (770 k€, 24 jeunes visés) ;
- des jeunes primo-arrivants allophones avec le dispositif DEVLOP¹² porté par le Comité de liaison des acteurs de la promotion (le CLAP) qui vise à orienter les jeunes dans un parcours de formation linguistique et vers d'autres dispositifs comme

¹² DEVLOP : Dispositif d'Evaluation Linguistique et d'Orientation Professionnelle

DECLIC ou une E2C (238 k€) ;

- des jeunes isolés territorialement, avec le projet REUSSIR porté par la ML des Landes (492 k€, 200 jeunes visés). Également, le dispositif « Activ'action » porté par la ML Ribéracois Vallée de l'Isle qui vise les jeunes en ZRR¹³ (180k €) ; le dispositif « DECLIC » porté par l'Association pour la Formation et l'Éducation Permanente à Tivoli qui vise à orienter les jeunes résidents en QPV (227 k€, 120 jeunes) ;
- Des jeunes en situation de handicap pour la ML Technowest pour 20 % des jeunes (662 k€, 625 jeunes visés).

Un des principaux projets, le dispositif « PREPAS SPORTS », porté par le stade Bordelais, a recours à une entrée spécifique par le sport et accompagne les NEET très exclus territorialement (QPV) et ceux sous mains de justice. Le dispositif vise principalement à vaincre les difficultés sociales d'insertion et à remobiliser les jeunes par des activités sportives soutenues (886 k€, 72 jeunes visés). Le stade Montois porte également un dispositif « PREPAS SPORT » (286k€).

Un grand nombre de ces actions sont nouvelles ou ont changé leur cible pour s'orienter vers les NEET comme les deux dispositifs « PREPAS SPORT » porté par le stade Bordelais et le stade Montois ; le dispositif d'accompagnement des jeunes NEET vers un service civique en zone rurale porté par le CD 33 (543k€, 128 jeunes visés) ou l'opération « Décolle : l'entreprise réussite » portée par l'Association du Lien Interculturel Familial et Social (129k€, 270 jeunes visés).

FORMATION-INSERTION

Sur la formation, la Région Aquitaine a utilisé principalement les crédits IEJ pour financer 271 opérations du PRF 2015 et 2016.

Au titre de son AP, la Région a également financé 10 projets, dont les porteurs sont des CFA dont 3 établissements publics locaux d'enseignement agricole et un lycée professionnel agricole, ainsi que 2 CCI et 1 CMA. Ils se situent dans le département de la Gironde, dont cinq à Bordeaux. On compte 8 autres porteurs qui ont été financés par voie de subvention pour des projets expérimentaux ou innovants.

Les principales opérations sont des parcours de plusieurs mois destinés aux NEET pour faciliter leur intégration socioprofessionnelle. C'est par exemple le cas du projet de l'École de la 2ème Chance (E2C) Bordeaux Métropole Aquitaine (1,8 M€, 100 jeunes visés), première E2C dans cette région, qui met en place des actions de pré-qualification au travers d'une pédagogie adaptée. L'action de la CMA Région Aquitaine (CMARA) via le dispositif CAP Artisanat vise pendant 3 ans à sensibiliser les jeunes au milieu professionnel et éventuellement à favoriser leur entrée dans l'artisanat par la voie de l'apprentissage (1 M€, 875 jeunes visés).

¹³ Une zone de redynamisation rurale (ZRR) se caractérise par une faible densité et par un bas revenu fiscal.

3 dispositifs se distinguent par leur entrée spécifique :

- Le premier est celui porté par l'ADIE qui vise à soutenir la création d'entreprises par un public éloigné de l'emploi (111 k€, 120 jeunes visés).
- Les 2 autres dispositifs sont L'Art d'Agir et PROCCREA, portés tous deux par l'INSUP Aquitaine, qui vise au travers de formations la construction de projets collectifs de création artistique (141 k€, 30 jeunes visés).

Enfin, l'AFPA porte 2 opérations au niveau régional, « Nouvelle chance pour l'alternance » en 2015 (1,2 M€, 343 jeunes visés) et « Nouvelle chance pour un Avenir professionnel » en 2016 (1M€, 197 jeunes visés). Ces deux dispositifs accompagnent les jeunes vers l'apprentissage au travers de formations qui visent à leur transmettre les codes et comportements à adopter dans le milieu professionnel.

Mise en œuvre des actions

Au total, dans le cadre de la programmation de la DIRECCTE après la phase d'instruction, un projet a été déprogrammé en Aquitaine et 5 ML (sur 14) ont demandé la résiliation de leur convention à la suite de problèmes de mise en œuvre techniques et notamment concernant les justificatifs demandés pour les bénéficiaires. Ces ML avaient notamment pour argument le fait qu'elles souhaitaient se concentrer sur le dispositif Garantie jeunes.

Plus généralement, de nombreux projets ont achoppé sur des questions de ressources humaines (démission et recrutement de référent, congé maladie, recrutement de prestataires), réduisant aussi la capacité des dispositifs mis en place ainsi que sur la lourdeur de la gestion administrative de ces dossiers (justificatifs demandés aberrants au regard du public cible visé).

Les principaux aspects pertinents dans la mise en œuvre sont présentés ci-dessous.

L'ACCES AUX JEUNES NEET

Du côté des projets financés par la DIRECCTE, le plus gros défi à relever est le fait de pouvoir mobiliser les jeunes NEET. Cependant, la plupart des projets semblent avoir bien anticipé cet obstacle potentiel et travaillé en amont au maximum avec les équipes internes ou les partenaires pour arriver à la meilleure mobilisation possible des jeunes. La plupart des porteurs de projet s'appuient de fait sur des réseaux et des partenariats pour consolider leurs actions. Trois projets ont eu un temps de démarrage plus lent que les porteurs imputent au faible flux de jeunes en provenance des plateformes territorialisées en charge du repérage.

Les plateformes, en particulier en Dordogne et dans les Landes ont eu des difficultés à monter en puissance, tant internes (recrutement interne au CD40) que dans l'accès aux jeunes, d'autant qu'elles s'adressent aux publics les plus éloignés (50 % de ceux rencontrés par la plateforme girondine ne se sont jamais rendus à la ML). Seule une faible proportion (10 % environ) est prête à rejoindre un parcours d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, ce public est particulièrement sensible à l'obligation de fournir les pièces justificatives (ce problème est également relevé par un certain nombre d'autres structures porteuses).

Or, la plupart des projets ont démarré dès 2015 et ont pu se retrouver en porte-à-faux avec la montée en puissance progressive des plateformes.

L'ADAPTATION AU PROFIL DES JEUNES

En Aquitaine, les porteurs ont conçu des projets en fonction d'un public de NEET très éloigné de l'emploi, mais nous n'avons pas d'indices pour dire si ces projets ont évolué en cours de mises en œuvre.

La plupart des opérateurs (ML, E2C) sont habitués à travailler avec des profils similaires à ceux des NEET. Ils ont conçu expressément des actions visant à personnaliser les actions et à proposer une réponse adaptée aux besoins des jeunes NEET. Cela passe également par des angles nouveaux d'action, comme avec Prépa Sport. Enfin, ils ont recruté à l'occasion des profils dédiés pour renforcer leurs effectifs.

Cependant, pour les ML, le changement des modalités d'accompagnement peut amener également à des déconvenues. Ainsi, la ML Technowest et la ML du Libournais rapportent que les accompagnements collectifs ont donné lieu à des absences répétées et à un décrochage des jeunes accompagnés. Elles l'expliquent en indiquant que cela rappelle aux jeunes leur scolarité, mais aussi par le fait que cet accompagnement renforcé demande des déplacements fréquents, problématiques pour les jeunes non mobiles, notamment en zone rurale. Il est possible que, plus largement, des jeunes très éloignés du droit commun sont réticents à s'engager dans un dispositif de long terme et attendent surtout une aide ponctuelle (ML du Libournais, Devlop).

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet (au-delà de ceux pour les jeunes, abordés dans la partie suivante) est peu abordé dans les bilans des opérations mais quelques structures porteuses font ressortir une montée en compétence dans le repérage de jeunes, la compréhension de leurs problématiques et la réponse individualisée à apporter. En interne, le choix de nouvelles approches a pu également être enrichissant. Ainsi, dans les actions soutenues par le CD Gironde, le repérage puis les premiers entretiens de diagnostic sont réalisés par 2 professionnels : un éducateur spécialisé et un acteur de l'insertion professionnelle, ce qui permet de décroiser et proposer parfois des choses nouvelles.

Enfin, sur l'appel à projets apprentissage du conseil régional, des CFA se sont regroupés pour présenter une réponse commune, ce qui était nouveau.

2.2 L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

Pour la Région Aquitaine, l'abondement du PRF ne modifie pas les dispositifs, qui faisant déjà d'une priorité la question des jeunes. Au financement IEJ devait se substituer le financement FSE pour mettre en place le même type d'action jusqu'en 2020. Cependant, la Région a pu se servir de l'IEJ pour expérimenter des actions nouvelles qui s'inscrivent dans sa priorité pour la jeunesse, par exemple sur la thématique de l'apprentissage. Elle utilise aussi aujourd'hui les reliquats des financements IEJ pour abonder notamment de nouveaux projets d'E2C.

En revanche côté ML, l'IEJ permet aux ML de mettre en place, en amont, des actions de repérage pour alimenter la structure, d'élargir leurs modalités d'accompagnement (ML des Graves, par exemple) et surtout de réduire le nombre de jeunes suivis par un conseiller dans des proportions importantes (par exemple pour la ML Technowest, on passe à environ 80 contre 300 auparavant, selon la ML, ce qui reste néanmoins supérieur aux 40-50 jeunes par conseiller constatés dans d'autres régions).

Enfin, pour le CLAP, une structure de lutte contre l'exclusion qui existe depuis plus de 20 ans, c'est l'occasion de concentrer des moyens sur un public essentiellement d'origine étrangère et allophone qu'elle ne pouvait pas accompagner convenablement auparavant.

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Viennent ensuite des dispositifs ou des acteurs nouveaux sur ce champ, essentiellement sur l'enveloppe de la DIRECCTE.

DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

L'AP a été l'occasion pour les 3 départements de Dordogne, de Gironde et des Landes de développer une démarche systématique de repérage qui fait le pont entre leur compétence sociale et la démarche d'insertion. Le projet de la Gironde avait été testé auparavant sur le Médoc uniquement sur des fonds FSE.

CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX

L'IEJ a permis d'attirer dans le champ de l'insertion des jeunes quelques porteurs nouveaux sur ces champs, en plus des acteurs plus classiques sur ce sujet. Cependant, nous constatons que ce sont avant tout les partenariats existants qui s'expriment via l'IEJ en Aquitaine, en conformité avec les attentes des AG.

FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLE AVEC L'IEJ

L'appel à projets de la DIRECCTE visait des projets de plus de 100 000 € et des jeunes non répertoriés dans d'autres dispositifs. Néanmoins, il semble que ces conditions d'éligibilité aient plutôt restreint le nombre de répondants potentiels que poussé les répondants à changer de pratiques. Au total, vu le nombre de réponses, la DIRECCTE n'a pas réellement pu faire un choix d'opportunité.

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

La programmation, côté DIRECCTE, comprend quelques projets au caractère innovant, notamment des projets avec des immersions en entreprise, ou encore mettant en lien le stade bordelais et la protection judiciaire. Le caractère innovant des projets semble cependant plutôt résider dans le fait qu'ils soient portés par de nouveaux acteurs ou que des acteurs plus classiques investissent de nouvelles modalités, comme les ML qui se mobilisent sur le repérage et différentes modalités d'accompagnement.

Encadré 2 : Focus sur le projet Accompagnement après un engagement, Bordeaux¹⁴

Ce projet d'accompagnement est réalisé dans le cadre plus large de l'Institut de l'Engagement, créé en 2012 et qui vise à aider les jeunes portant un projet d'intérêt général à s'insérer dans la vie professionnelle. Les jeunes ciblés doivent avoir été engagés soit dans un service volontaire européen, un service civique, un volontariat de solidarité internationale ou encore bénévolat « consistant et de longue durée ».

Le projet repose sur la création d'un système dit « multipasserelles » visant à ouvrir à des jeunes NEET de toute origine et de tout niveau de diplômes, des parcours professionnels et de création d'activité, en s'appuyant sur les acquis de leur période d'engagement citoyen. L'institut a accompagné 700 lauréats en France en 2016, 54 en Aquitaine sur la période de programmation de l'IEJ. Leur sélection repose sur un processus de candidature où les profils et projets sont examinés au cas par cas. Les participants sont démarchés par des envois de courriels de la part de l'Agence du Service Civique, et dans une moindre mesure par bouche à oreille dans les Missions locales.

Les contacts et le soutien offerts par l'Institut permettent aux jeunes bénéficiant du statut de lauréat (pour 9 mois) :

- À 70% d'entre eux, d'intégrer une formation (universitaire, professionnelle, en école de commerce et IEP...);
- À 10% d'entre eux, de créer leur propre activité économique ;
- À 20%, de débiter un parcours professionnel salarié.

Selon la monographie qui lui est consacrée, ce projet permet de toucher un public difficilement repérable par le service public de l'emploi ou les services sociaux en temps normal. La plupart de ces jeunes disposent en effet des ressources pour réaliser des projets esquissés, mais sans reconnaissance préalable de cette capacité.

¹⁴ Monographie du projet « Accompagnement après un engagement de jeunes aquitains NEET dans leur parcours professionnel », dans le cadre de l'évaluation 2019 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 ; Évaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017.

« L'IEJ a permis de proposer un système multi-passerelles combinant processus de sélection par des jurys multi-professionnels, accompagnement individuel, temps de rencontres et d'émulation collectifs, parrainage d'entreprises, et accompagnement financier le cas échéant. Il s'agit bien d'un nouveau mode de faire sur le territoire », *titre de la monographie*, Cabinet Itinere Conseil,¹⁵

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Il n'y a que très peu d'indices que l'IEJ ait pu changer la manière des porteurs de projet de considérer les jeunes ou les façons de les ramener vers l'emploi en Aquitaine. Les porteurs ont déployé leurs projets, et s'ils ont pu constater des difficultés, c'est plutôt au regard de leurs propres actions (par exemple, la difficulté à faire rentrer des jeunes dans le collectif ou dans un accompagnement intensif) que des jeunes eux-mêmes.

Enfin, même chez les nouveaux porteurs, nous n'avons pas trouvé d'éléments d'étonnement ou d'adaptation vis-à-vis des publics.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?

Comme dans les autres régions, les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont considérées comme lourdes, mais pas tant pour les porteurs (ici des acteurs essentiellement déjà armés pour cela) qu'au regard des conséquences en termes de maintien des jeunes dans les dispositifs (en particulier au stade du repérage) et de paiement. Le fait que les précisions sur les pièces justificatives à apporter soient arrivées tardivement a également joué en ce sens.

Côté Région, outre l'AP, les actions mise en œuvre dans le PRF au titre de l'IEJ sont les mêmes que celles qui le seront au titre du FSE. La définition tardive (juin 2017) des pièces justificatives à produire pour justifier l'éligibilité des NEET, a fortement contraint la remontée des dépenses liées à l'IEJ au titre des PRF 2015/2016. Les nouveaux cahiers des charges lancés après connaissance des règles à appliquer, intègrent les spécificités liées à un cofinancement IEJ mais la contrainte administrative inhérente est très lourde.

En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?

In fine, s'il apparaît que les approches partenariales ont été nombreuses, il n'est pas sûr que les apports de l'IEJ soient si importants. Les Départements ont ainsi mis à disposition leurs réseaux, les ML ont aussi développé les actions amont, et la DIRECCTE maintient une démarche partenariale plus générale avec les ML et les Départements. Les projets financés par l'IEJ font vivre ces partenariats sans toutefois les avoir suscités.

¹⁵ *Ibid.*

Principaux enseignements sur les actions menées :

9. 40 interventions ont été soutenues dont les collectivités et les structures de l'action sociale et de l'insertion sont les principales bénéficiaires. Il s'agit principalement d'acteurs du département de la Gironde. 11 % des montants sont consacrés au repérage, 20 % à l'accompagnement et 69 % à la formation-insertion. Une grande part des actions d'accompagnement menées sont nouvelles. En revanche, la grande majorité des actions de formation était déjà existante (dispositifs régionaux).
10. Des plateformes de repérage portées par 3 Départements ont cherché à repérer des jeunes « hors des radars », en mobilisant leurs réseaux liés à leur compétence sociale, avec l'objectif de les renvoyer derrière vers les dispositifs d'insertion ou de formation. Plusieurs ML également ont mis en place des actions de repérage.
11. Les projets d'accompagnement, surtout portés par les ML, visent surtout à renforcer l'accompagnement. Quelques projets visent des publics spécifiques, tels que les jeunes sous main de justice, les jeunes isolés territorialement ou les jeunes en situation de handicap.
12. Un certain nombre d'actions menées ont connu des difficultés internes suscitant des retards d'exécution ; surtout, 5 ML ont demandé à être déconventionnées, invoquant la priorité que constituait pour elle la mise en place de la GJ.
13. L'accès aux jeunes NEET a été une difficulté, surtout dans la mesure où les actions de repérage sont allées chercher des publics très éloignés des dispositifs existants. Par ailleurs, les ML ont fait l'expérience des difficultés nouvelles sur l'accompagnement collectif et intensif des publics ciblés.

... sur les contributions de l'IEJ :

14. L'IEJ a permis de donner vie, quoique dans une ampleur inférieure à celle escomptée, au dispositif imaginé par la DIRECCTE et ses partenaires, combinant repérage et accompagnement renforcé.
15. Le projet d'Accompagnement après un engagement souligne la capacité de l'IEJ à susciter l'émergence ou le renforcement de projets innovants, sans qu'il en soit l'élément déclencheur.
16. Côté Région, la contribution de l'IEJ se confond avec celle du FSE sur le PRF. En revanche, l'IEJ lui permet d'expérimenter des actions au service de la priorité affichée sur la jeunesse.
17. Les acteurs impliqués dans les actions étant essentiellement des acteurs anciens de la jeunesse, de la formation ou de l'insertion, les actions mises en place dans le cadre de l'IEJ ne changent pas leur façon de voir la question de l'emploi des jeunes.
18. Des logiques partenariales existaient en Aquitaine auxquelles le dispositif soutenu par l'IEJ contribue sans l'avoir suscité.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1 Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Aquitaine ?

En Aquitaine et sur la période, sur le périmètre de l'ancienne région, la proportion de NEET a d'abord diminué entre 2014 et 2016 puis augmenté : 10,7 % en 2014, 10,6 % en 2015, 9,7 % en 2016 avant de s'élever à 12,8 % fin 2017¹⁶. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) est globalement resté stable, passant de 44 107 (Décembre 2014) à 42 196 (T4 2017).

Au niveau régional, le taux de chômage des jeunes est resté stable de 2014 à 2016, entre 23,5 % à 24,5 %, pour atteindre 28,5% en 2017, représentant 41 100 jeunes en 2017 contre 30 100 en 2014¹⁷. On peut s'interroger sur la part de cette augmentation relevant des jeunes dont le passage par un dispositif de l'IEJ a contribué à les inscrire à Pôle emploi.

3.2 Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Aquitaine, 4 254 jeunes sont entrés dans les dispositifs financés par l'IEJ de la DIRECCTE, et 12 153 dans ceux de la Région¹⁸ (cf. Figure 4 ci-dessous). Par ailleurs, 17 756 jeunes sont entrés dans les dispositifs nationaux, et en particulier de l'AIJ (9 662 jeunes) et la Garantie jeunes (6 957 jeunes)¹⁹. Au final, 34 163 jeunes en Aquitaine sont entrés dans des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 35 000 NEET annuels en moyenne²⁰ du territoire.

¹⁶ Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

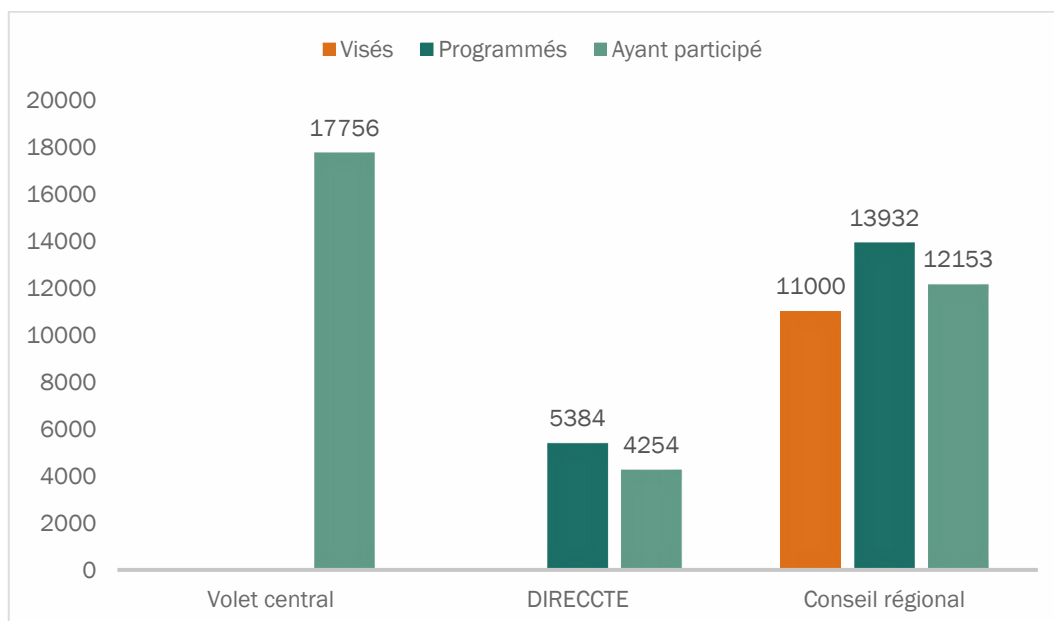
¹⁷ Source : Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database#>

¹⁸ Chiffres au 30 avril 2018. Les structures ayant jusqu'à fin juin 2018 pour fournir leur bilan final, il est possible que le chiffre final varie légèrement à la hausse.

¹⁹ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

²⁰ Sur 2014-2017, le nombre de NEET moyen sur le territoire est d'environ 11 % de la population.

Figure 4 : Participation des jeunes dans les dispositifs^{g,h}



En termes d'âge, de sexe et de localisation géographique, les jeunes ayant bénéficié des actions de la DIRECCTE et de celles de la Région sont assez proches (Tableau 6 ci-dessous). Cependant, le volet central est sous-représenté dans le département de la Gironde, plus centré sur les jeunes issus des départements plus ruraux (24, 40 et 47). À l'inverse, les jeunes issus de départements ruraux sont sous-représentés dans les dispositifs de la DIRECCTE, surtout pour la Dordogne et le Lot-et-Garonne²¹.

Les jeunes à l'entrée diffèrent légèrement au regard du niveau de formation (6 % des jeunes « DIRECCTE » sont de niveau bac+2 et au-delà, contre aucun jeune de ce niveau de formation côté Région), et en termes de profil socio-économique, avec des jeunes dans une situation *a priori* plus difficile à l'entrée côté DIRECCTE (35,5 % d'inactifs) que côté volet central et régional, qui apparaît plus proche de l'emploi avec 90 % et 97 % d'actifs à l'entrée. À noter que les jeunes Aquitains du côté de la DIRECCTE ont des situations sociales difficiles avec environ 1 jeune sur trois vivant dans un ménage où personne n'est en emploi. Par ailleurs, près de 4 jeunes sur 10 côté DIRECCTE sont nés à l'étranger, contre moins de 1 sur 10 sur le volet central.

²¹ En 2014, la population des 15-24 ans de chaque département sur le total des 15-24 ans aquitains équivaut à Dpt 24 : 9,8 %, Dpt 33 : 53 %, Dpt 40 : 9,7 %, Dpt 47 : 8,6 %, Dpt 64 : 18,8 % (source : Insee).

Tableau 7 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs

«	Volet central	DIRECCTE	Région ²²
Sexe	F : 47,4% - H : 52,6 %	F : 45,3 % - H : 54,7 %	F : 47 % - H : 53 %
Âge moyen	21 ans	21 ans	21 ans
Localisation	33 : 51,8 % 24 : 13,7 % 64 : 13 % 47 : 11,4 % 40 : 10,1%	33 : 59 ²³ % 64 : 18,7 % 40 : 11,3 % 24 : 6 % 47 : 5 %	NC
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 44 % ≥ Bac +2 : 23,45 %	≤ Brevet ou moins : 66,2 % ≥ Bac +2 : 6 %	≤ Brevet : 54 % ≥ Bac +2 : 0 %
Ménage où pers. n'est en emploi	21,4 %	34,1 %	nd
Né à l'étranger	7,5%	38,1 %	nd
Situation à l'entrée	Actifs : 90,2 % Inactifs : 9,8%	Actifs : 64,5 % Inactifs : 35,5 %	Actifs : 99,8 % Inactifs : 0,2 %

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 36 % des jeunes ont été impliqués dans les actions de formation et 64 % dans les actions de repérage et d'accompagnement. De nouveau, les situations sont assez similaires en termes de temps passé et de maintien dans les dispositifs (avec, pour les 3 volets, environ 1 jeune sur 4 quittant le dispositif avant son terme, hors retour à l'emploi, formation ou stage, Tableau 9 ci-dessous).

A priori, il n'y a pas eu de parcours au sein de l'IEJ : moins de 3,5 % des jeunes « DIRECCTE » et 4,5% des jeunes « Région » sont entrés dans plusieurs dispositifs.

In fine, à la sortie du dispositif, le statut de NEET est le plus courant, mais une le volet central se distingue avec un taux de sortie en emploi de 42 % contre respectivement 24 % et 14 % sur les autres volets.

²² Sur un échantillon de 2 318 jeunes fourni par la Région.

²³ Sur un total de 86,2 % de répondants.

Tableau 8 : Les jeunes au sein des dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région ²⁴
<i>Temps moyen</i>	6 à 7 mois	6 à 7 mois	NC
<i>Départ avant terme brut – net²⁵</i>	37 % - 23% (sur 91,4 % des réponses)	38,2% - 21% (sur 91,6 %)	23% ²⁶
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : 53,3 % (59 %) Form : 4,7 % (6 %) Emploi : 42 % (35 %) taux de répondant : 91,3 %	NEET : 52,6 % (55 %) Form : 23,3 % (12 %) Emploi : 24,1 % (33 %) taux de répondant : 91,5 %	NEET ²⁷ : 43 % Formation : 12 % Emploi : 14 % taux de répondant : 69 %
<i>% d'inactifs en sortie qui l'étaient à l'entrée</i>	12 % F : 41 % - H : 58,8 %	44 % F : 50 % - H : 50 %	NC

La Figure 5 ci-dessous précise le statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme.

De fait, au niveau du PON, l'enquête à 6 mois de 2018 montre que globalement 52 % des participants sont en emploi et 16 % sont en formation, soit respectivement +18 points et +10 points par rapport aux taux moyens à la sortie immédiate du dispositif.

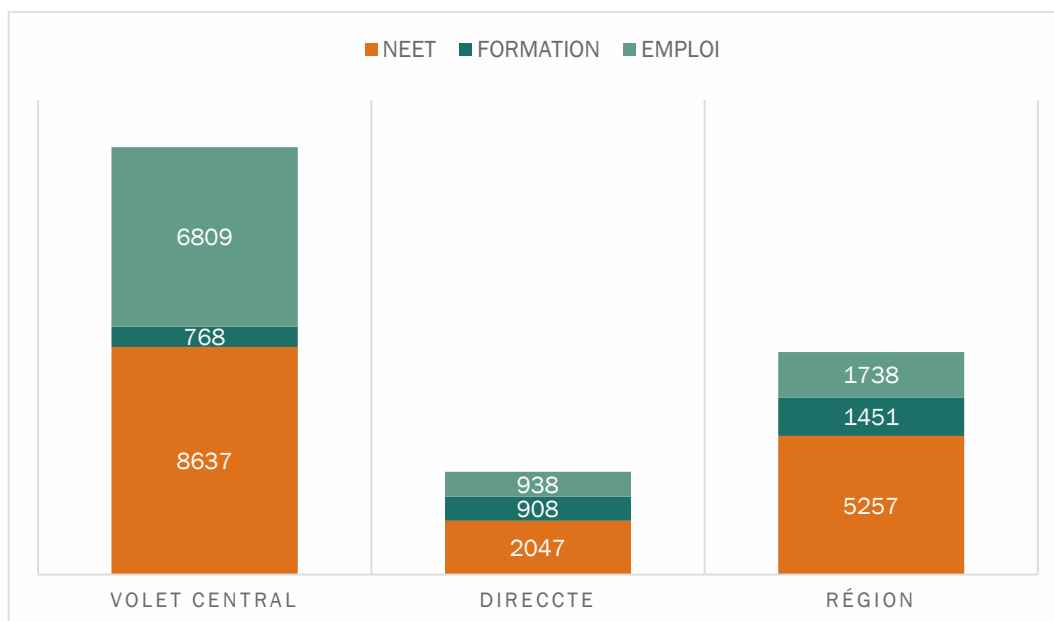
²⁴ Basé sur la BD des 12 153 jeunes participants fourni par la Région.

²⁵ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

²⁶ Sur une base de répondants de 99%.

²⁷ Sur une base de répondants de 69%.

Figure 5 : Statut des jeunes à la sortie

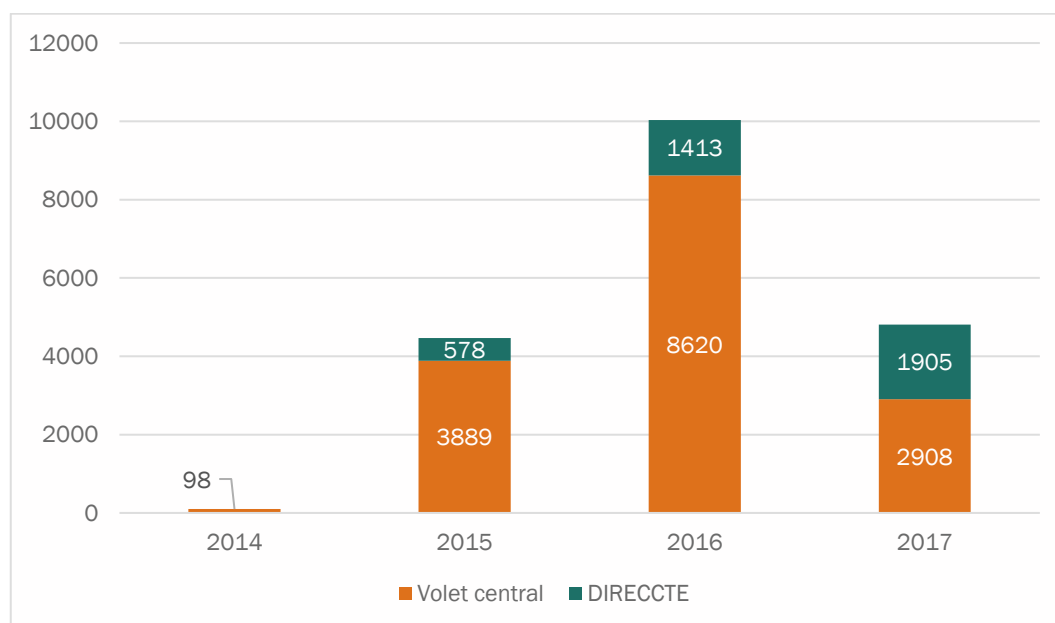


Le nombre de jeunes NEET en Aquitaine est estimé à 35 000 jeunes en moyenne chaque année, mais il s'agit de la situation à un instant t (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), et il recouvre des situations très différentes.

Concernant le rythme annuel, il apparaît que les dispositifs du Volet central et déconcentré ont atteint un pic en 2016 avec 51 % des sorties. Cela signifie que la meilleure année (2016), ces dispositifs ont au total concerné 29 % des NEET, et ont potentiellement contribué à en amener 14 % vers la formation ou l'emploi²⁸.

²⁸ Sur la base d'un flux annuel de 35 000 jeunes et du plus grand nombre de sorties sur une année. Hors données région non disponibles sur une base annuelle.

Figure 6 : Nombre de sorties des dispositifs par année²⁹



3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent *in fine* les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

Une part significative des dispositifs financés en Aquitaine n'ont pas ou peu changé leur ciblage de jeunes à l'occasion de la mise en oeuvre de l'IEJ, en raison de la part importante d'autres financements du PRF. Côté DIRECCTE, en revanche, les nouvelles actions mises en oeuvre par de nouveaux porteurs concernent 19 % du total des jeunes, soit 802 participants : PREPA Sport (64 participants), CD 33 (172 participants) ; CD 24 (220 participants), CD 40 (346 participants) et Décolle.

Il est possible en revanche que les projets des ML (2 853 jeunes visés, 1 750 touchés³⁰) aient pu toucher des jeunes différents, en particulier lorsque les projets ont inclus le financement d'actions de repérage (c'est le cas pour 3 projets ML, 629 jeunes touchés). Au total, ces projets (repérage et actions nouvelles) concernent 33 % des jeunes « DIRECCTE », mais moins de 5 % de l'ensemble des participants.

²⁹ Données non disponibles pour la Région.

³⁰ Le nombre de jeunes effectivement touchés est manquant pour 2 projets sur les 9.

Les projets portés par la DIRECCTE ont dans tous les cas ciblé un public plus éloigné de l'emploi (35,5 % d'inactifs) contrairement à la Région qui, au travers du PRF, a financé son public habituel de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Ceci peut s'expliquer de plusieurs façons :

- D'abord, les dispositifs départementaux (CD 33, CD 24, CD 40), des plateformes territorialisées pour repérer les jeunes NEET, ont mis en place un ciblage social pour identifier des jeunes non connus de Pôle Emploi ou des structures de l'action sociale. Ces dispositifs représentent 738 jeunes, soit 17,34 % des jeunes NEET bénéficiaires des crédits IEJ de la DIRECCTE ;
- Un tiers des projets financés sont portés par des ML qui sont au contact des jeunes en difficultés d'insertion socioprofessionnelle, et dont une partie du public habituel était constitué de jeunes NEET. 1 750 jeunes ont participé à des dispositifs IEJ mis en place par les ML, soit 41,13 % des jeunes bénéficiaires des crédits IEJ de la DIRECCTE. Le repérage mis en place a pu permettre de renforcer la part de jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Le nombre de jeunes concernés aurait pu être supérieur si ces dispositifs avaient réussi à toucher le public visé. C'est en particulier vrai pour les plateformes de repérage, qui ont touché *in fine* 738 jeunes contre 1 580 visés (soit 46 % de l'objectif³¹). Certains acteurs traditionnels de l'insertion des jeunes ont accompagné moins de jeunes que ce qui était programmé, tels que la ML des Graves (212 participants contre 400 jeunes visés) et la ML Technowest (437 jeunes au lieu de 625 prévus), tandis que d'autres ont repéré ou accompagné plus de jeunes comme la ML du Libournais (104% supplémentaire au prévisionnel)³².

Enfin, l'application du concept de NEET qui permet de prendre aussi en compte les publics qualifiés, s'est peu traduit en action en Région Aquitaine, seule la DIRECCTE a touché des jeunes diplômés (6 % des participants ont au moins une formation de niveau Bac+2). Cependant, la forme de l'AP et l'ouverture aux actions nouvelles ont permis de toucher plus fortement certains publics tels que les jeunes vivant en zone rurale, avec le dispositif REUSSIR (139 jeunes participants) ou encore l'accompagnement des jeunes NEET vers un service civique en zone rurale porté par le CD 33 (172 jeunes participants).

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

Une très faible proportion des jeunes côté Région est potentiellement concernée par les effets de l'IEJ en termes de changement des modalités d'accompagnement, c'est en revanche le cas de la quasi-totalité des jeunes côté DIRECCTE, qu'il s'agisse de

³¹ Il manque ici le nombre final de jeunes touchés pour un des 4 projets de plateforme de repérage.

³² nous n'avons pas tous les bilans à ce stade, nous ne savons donc pas si au total les ML ont atteint leurs objectifs

renforcement de l'accompagnement (41 % des jeunes pour les projets portés par les ML) ou d'actions nouvelles ou innovantes ou appliquées à des publics nouveaux.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Cependant, leur statut à la sortie des dispositifs relevant du volet déconcentré est plus favorable que ceux du volet régional puisque respectivement 21 % et 22 % des jeunes sont sortis des dispositifs DIRECCTE avec une formation ou un emploi (contre 12 % et 14 % pour le volet régional). Leur statut à la sortie est comparable à celui du volet central (44 % de sortie positive pour le volet central et 43 % pour le volet déconcentré), excepté le fait que plus de NEET ont trouvé un emploi plutôt qu'une formation à l'issue des dispositifs relevant du volet central : 4 % sont en formation et 38 % en emploi. Par ailleurs, la situation à la sortie ne préjuge pas d'un accès à l'emploi ou à la formation dans les mois suivants la sortie des dispositifs.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

19. 16 407 jeunes sont entrés dans les dispositifs financés par l'IEJ en Aquitaine.
20. Les jeunes des dispositifs du volet déconcentré sont plus éloignés de l'emploi (au regard de la qualification, de l'activité) que ceux du volet central et régional, mais ils sont aussi beaucoup moins nombreux.
21. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes sont encore en situation de NEET, mais sur le volet central le taux de jeunes en emploi est beaucoup plus élevé que sur les autres volets. Dans tous les cas, cela ne préjuge pas de leur accès à l'emploi ou à la formation quelques mois après.
22. La meilleure année, le dispositif a concerné 29 % des NEET d'Aquitaine et a potentiellement contribué à en amener 14 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

... sur les contributions de l'IEJ :

23. L'IEJ a potentiellement permis de concerner un public différent côté DIRECCTE plutôt que côté Région, en particulier des publics inactifs, nés à l'étranger ou issus de ménages où personne n'est en emploi.
24. Côté Région, du fait d'un abondement massif du PRF, les publics concernés sont des DE non qualifiés, soit le public traditionnel des formations régionales, plutôt plus proche de l'emploi.
25. L'ouverture à des actions nouvelles mise en œuvre dans le cadre de l'IEJ par la DIRECCTE a aussi permis de toucher plus fortement certains publics, notamment les jeunes habitants en zone rurale.
26. Les actions de repérage ont également élargi la cible mais ont eu plus de mal à recruter également, restant ainsi marginales en nombre de jeunes concernés sur le total de l'IEJ.
27. Les actions nouvelles côté DIRECCTE ont permis d'accompagner différemment les jeunes. Sans se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, les 3 volets sont similaires concernant les résultats de sortie, environ 1 jeune sur 2 reste NEET au terme du dispositif.

ANNEXES

Les personnes interrogées

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Laurent Caillaud, Responsable de l'évaluation des fonds européens
- Tatiana Tkaczuk, Cheffe Service FSE, Pôle Formation et Emploi
- Cécile De Montillet, Secrétariat Général du Pôle Formation et Emploi
- Françoise Roiné, Directrice FSE Ingénierie de Projets
- Chrystelle Disch, Chef de Projet Marchés FSE

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine :

- Hakim Fakhet, Chef du service SFE
- Marc Gibaud, Chef du service SFE lors de la programmation de 2014
- Marie Pelletier, Référente IEJ

Opérateurs :

- Pascale Reparat, Cheffe de bureau FSE, Service Europe et International, Département de la Gironde
- Helen Rochery, Cheffe du Service Europe et International, Département de la Gironde
- Eliane Ratelet-Mongellaz, Chargée de mission des politiques d'insertion des jeunes, Service prévention, insertion et autonomie, Département de la Gironde
- Michel Dehan, Chargé de mission au secrétariat général, CMA interdépartementale Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne Délégation Gironde.

Étude de cas : Accompagnement innovant vers l'emploi par la mise en œuvre d'actions de service civique en milieu rural

La mise en place de services civiques en milieu rural par le Conseil départemental de la Gironde a débuté en janvier 2013. D'abord expérimenté sur 2 territoires, ce dispositif a ensuite été déployé sur 6 territoires du Département du 1^{er} décembre 2014 au 31 juillet 2016, et 8 territoires en 2017. La Gironde est le plus grand département métropolitain de France et doit faire face à un réel défi d'égalité des territoires dans l'accès aux droits, notamment en milieu rural. Ce dispositif a pour objectif d'accroître la capacité d'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural en leur proposant des missions de Service Civique de 6 mois adaptées à ces territoires et en leur proposant un accompagnement renforcé. Les bénéficiaires de ces actions sont des NEET entre 16 et 25 ans.

Figure 7 : Les 8 territoires du service civique rural en Gironde



Inscription dans l'IEJ

Une première action de Service Civique rural avait été expérimentée en janvier 2013 en Médoc et Haute-Gironde, financés par le FSE. Poussé par une volonté politique forte de s'engager pour la jeunesse et en concertation avec la DIRECCTE, le Conseil départemental a identifié l'IEJ comme un fonds pouvant lui donner les moyens de mener cette politique.

L'appel à projets IEJ de la DIRECCTE en 2014 a constitué une opportunité pour déployer ce dispositif sur l'ensemble des territoires ruraux du département. Le CD33 a été consulté en amont pour la conception de cet appel à projets et financé à hauteur de 500 k€ environ sur un budget total de 543 k€.

Ce dispositif a fait l'objet d'une demande d'avenant en décembre 2016 afin d'être prolongé tout au long de l'année 2017 pour un montant de 716 k€ et sur un budget total de 780 k€.

Bénéficiant au total d'une subvention plus de 1,2 M€ de FSE-IEJ, cette action bénéficie du plus important financement alloué par la DIRECCTE.

Le passage d'un financement FSE à un financement FSE-IEJ n'a pas donné lieu à la définition d'un nouveau public cible puisque la première expérimentation était déjà destinée à des jeunes particulièrement précaires et « sans solution » correspondant au public NEET ni à une redéfinition de l'action. En revanche, le financement au titre

des fonds structurels a amené le Département à avoir recours à un marché public pour choisir son prestataire et ainsi devenir commanditaire, ce qui était nouveau pour ce type d'intervention.

Contenu de l'action

Ce dispositif propose un Service Civique en territoire rural selon des modalités adaptées aux publics les plus fragiles. Ainsi, outre les modalités génériques du Service Civique (conduite de mission, formation, indemnité), il se distingue par :

- Des missions systématiquement collectives (les jeunes sont 2 ou 3 au sein de la même structure) ;
- La possibilité de participer à 2 missions distinctes pendant les 6 mois.
- Un accompagnement socio-professionnel tout au long du parcours, avec des formations (présentation du projet professionnel, mobilité internationale)
- Le versement de la compensation d'environ 100 € par jeune accueillis, par le Département et non la structure d'accueil.

A la suite de sa sélection dans le cadre de l'appel à projets, le Département a lancé un marché public afin d'identifier des opérateurs. Unicité a été retenu pour le premier marché et Unicité et OIM (Osons ici et maintenant) pour le second.

Les structures d'accueil étaient des Centres Communaux d'Action Sociale, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des associations humanitaires, des recycleries, clubs nautiques, des hôpitaux, des cinémas et des médiathèques. Les jeunes étaient orientés en priorité vers les actions à proximité de leur domicile, ce qui a constitué une difficulté pour le prestataire qui devait trouver des structures d'accueil dans des territoires où elles n'existaient pas.

Les jeunes étaient accompagnés dans la structuration d'un « projet d'avenir » par la conduite d'entretiens individuels, une orientation vers d'autres dispositifs (apprentissage, alternance, formation) et un suivi social par les ML.

Des « jurys tremplins » ont été organisés en fin de Service Civique afin d'aborder les projets des jeunes et de les accompagner dans leur démarche d'insertion à la sortie du dispositif.

Capacité à recruter les jeunes

Le Département a mis en place son propre dispositif de repérage, hors financements européens, pour alimenter cette action. Il a mobilisé les différents services du Conseil départemental (La Direction de la jeunesse, les services sociaux départementaux, la prévention spécialisée, les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion), mais aussi les Missions locales, et les collectivités.

Des commissions ont été mises en place avec une grille de critères de recrutement, et l'identification des freins et des leviers professionnels pour chaque jeune. Les jeunes

les plus en difficulté ont été sélectionnés, notamment ceux non encore suivis par les Missions locales, ou d'autres structures d'accompagnement.

Le Département n'a pas rencontré de difficulté à recruter les jeunes pour participer au dispositif et toutes les sessions organisées ont atteint le nombre de participants envisagé au départ. Un système de liste d'attente a même été mis en place, chaque abandon précoce donnant lieu à un remplacement par un autre jeune.

Les parcours des jeunes participants

Les jeunes entrés dans le dispositif se caractérisent par une situation très précaire ainsi qu'un très faible niveau de qualification :

- Pour la 1^{re} phase du projet (n=96) :
 - 20 % avaient entre 16 et 18 ans, 32 % entre 19 et 21 ans et 48 % entre 22 et 25 ans ;
 - 29 % avaient une formation égale ou supérieure au bac, 44 % un niveau infra bac et 21 % n'avaient aucun diplôme.
 - La répartition Homme-Femme est de 50/50
- Pour la 2^e phase du projet (n=128) :
 - L'âge moyen était de 19,7 ans et 60 % de la promotion avait moins de 21 ans ;
 - 67 % des jeunes avaient un niveau infra bac et 21 % aucun diplôme.
 - La répartition Homme-Femme est de 50/50

Le bilan de la deuxième phase du projet apporte des éléments plus précis sur la situation des jeunes :

Une grande majorité (66,40 %) des jeunes vivent chez leurs parents. Cependant le foyer familial est souvent monoparental ou bénéficiaire de minima sociaux (RSA ou AAH). Le foyer n'est pas toujours une protection sur laquelle les jeunes peuvent compter, près d'une dizaine de jeunes ont été exclus de chez leurs parents et des solutions d'urgence pour un hébergement ont dû être trouvées durant le dispositif.

	2015-2016		2017	
	Valeur	%	Valeur	%
Nb d'entrées	96	100	128	100
Conduit l'action à son terme	82	85	84	66
Sorties positives à la sortie du dispositif...	49	51	70	54
... en emploi	12	12	40	31

... en formation	13	13	26	20
... vers d'autres dispositifs (GJ)	24	25	4	0,3
En recherche d'emploi	56	58	39	30
Non joignables	0	0	19	14

Sur la période 2015-2016, les 14 sorties anticipées correspondent à 10 exclusions et 4 sorties volontaires (emploi, formation ou abandon). Sur l'année 2017, les 43 sorties anticipées du programme correspondent à :

- une reprise d'emploi 43 %,
- une entrée en formation 26 %,
- une démission du jeune 23 %,
- une exclusion pour 8 %. (Cette promotion a été concernée par des comportements de violences verbales et physiques plus accentués que sur les deux précédentes.)

Une enquête complémentaire téléphonique a été conduite à la demande des élus sur les 96 jeunes entrés dans le dispositif en 2015-2016, 31 jeunes y ont répondu.

Résultats de l'enquête auprès des 96 jeunes (31 répondants)

INSERTION PROFESSIONNELLE COMME SUITE À LA PARTICIPATION (6 MOIS OU 1 AN APRÈS)

En 2017, comme suite à leur participation :

- 3 % sont inactifs
- 32 % demandeurs d'emploi, dont 92 % ont occupé un emploi entre la fin du service civique et l'enquête
- 26 % en formation
- et 39 % en emploi.
 - 60 % en CDD
 - 10 % en CDI et
 - 30 % en contrat aidé

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'étude de la situation des jeunes en fonction du niveau de qualification semble mettre en évidence une difficulté plus grande en termes d'insertion professionnelle pour les jeunes les moins qualifiés. En effet, aucun des jeunes interrogés ayant un niveau « V bis ou VI » ne travaille à ce jour

PERCEPTION DU DISPOSITIF PAR LES JEUNES

L'enquête du Département a relevé quelques *verbatim* de jeunes participants et leur a demandé de résumer leur expérience en 3 mots dont le résultat est présenté ci-dessous :

« Le service civique me permet de me surpasser »

« C'est la première fois que je me sens considérée »

« Le service civique m'a permis d'enfin sortir de chez moi »

« C'est la première fois que je fais quelque chose plus d'un mois »



Conclusions

À l'issue de ces 3 années de dispositif financé par les fonds IEJ-FSE, le Département envisage de solliciter à nouveau le financement de la DIRECCTE qui devrait lancer un nouvel appel à projets pour l'année 2018.

Cette action, soutenue fortement par les élus, qui participent aux comités de pilotage ainsi qu'à la remise des diplômes de Service Civique, a vocation à être pérennisée sur le territoire de la Gironde. Le financement par l'IEJ a permis de déployer cette expérimentation à l'ensemble des territoires ruraux du Département.

^a « Les politiques d'emploi en Nouvelle-Aquitaine en 2014 - Panorama physique et financier », DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, octobre 2015 p5

^b Fiche action 4.3 de la Stratégie de l'État en région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

^c « Rapport d'activités 2016 », Région Nouvelle Aquitaine, juin 2017

^d « CPRDF 2011-2014 », 1a Région Aquitaine, octobre 2011, P.4

^e « Synthèse de l'axe 1 du PON FSE 2014-2020 », L'Europe s'engage en France, voir le lien (consulté le 17.05.2018) : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion/axe-1-accompagner-vers-emploi-les-demandeurs-demploi-et-inactifs-soutenir-les-mobilites>

^f « Accord Régional entre l'État et la Région Aquitaine - Lignes de partage entre le volet déconcentré du programme opérationnel national FSE 2014-2020 "Emploi Inclusion", le volet déconcentré du programme opérationnel FSE 2014-2015 "Initiative pour l'emploi des jeunes" et le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 "2014FR16M00P001 », op.cit., p.6-7

^g POR IDF 2014, p.c185

^h (EVAL IEJ 2015,23)